



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

27 décembre 2012

Hôtellerie et remontées mécaniques

Le Canton suspend 3 millions de francs d'amortissements pour 2012

(IVS).- Le 16 mars 2012, sur proposition du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET), le Grand Conseil adoptait un décret permettant la suspension de l'amortissement des prêts sans intérêts LIM et NPR dans les secteurs des remontées mécaniques et de l'hôtellerie. En 2012 le Canton a accepté 59 demandes de suspensions, pour un montant de 3 millions de francs. Cette mesure permet de soutenir immédiatement et efficacement notre tourisme face au franc fort et à la crise économique.

Depuis le début 2010, le franc suisse a connu une importante appréciation face à l'euro, au dollar et à la livre sterling, dans un contexte d'insécurité économique. Le franc fort diminue la capacité concurrentielle de l'économie suisse d'exportation. Le tourisme souffre même doublement de la situation monétaire actuelle : d'une part, la Suisse est devenue encore plus chère du fait de la force du franc, et d'autre part les voyages dans la zone Euro, le Royaume-Uni et aux USA sont devenus extrêmement attractifs pour les Suisses.

Le tourisme valaisan est fortement touché, particulièrement les sociétés de remontées mécaniques et l'hôtellerie, si l'on considère qu'environ 40% des hôtes proviennent de la zone Euro (contre 46% de Suisse).

Le 16 mars 2012, le Grand Conseil adoptait un décret permettant la suspension de l'amortissement des prêts sans intérêts LIM et NPR dans les secteurs des remontées mécaniques et de l'hôtellerie. Cette mesure de soutien au tourisme valaisan a pour objectif de venir en aide immédiatement aux entreprises confrontées momentanément à des problèmes de liquidités en raison de la conjoncture économique défavorable.

A fin septembre, 64 demandes de suspension ont été déposées pour l'année 2012, pour un montant de 3.2 millions de francs. Le DEET a évalué ces demandes et a pu en accepter 59, qui répondaient entièrement aux critères d'éligibilité. Ces 59 suspensions représentent un montant de 3 millions de francs, qui sont autant de liquidités qui restent à disposition des entreprises.

Conformément aux termes du décret, les amortissements des prêts sans intérêts LIM et NPR dans les domaines des remontées mécaniques et de l'hôtellerie pour l'année 2013 peuvent être suspendus également, sur la base d'une demande fondée adressée au Service du développement économique.

Note aux rédactions

Le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina se tient à votre disposition pour de plus amples informations - 027 606 23 00

